

SPA RALLY Classic

28-29/11/2026

REGLEMENT PARTICULIER

VHRS

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
ADAC OPEL GSE RALLY CUP
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



Table des matières

,

1. Introduction 5
1.1. Préambule 5
1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route 5
1.3. Longueur totale des ES et du rallye 5
2. Organisation 5
2.1. Titres pour lesquels le rallye compte 5
2.2. Approbations 5
2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact 5
2.4. Comité d'Organisation 6
2.5. Commissaires sportifs 6
2.6. Délégués ASN 6
2.7. Principaux Officiels 6
2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées 7
3. Programme par ordre chronologique et emplacements 7
4. Engagements 9
4.1. Date de clôture des engagements 9
4.2. Procédure d'engagement 9
4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules 9
4.4. Droits d'engagements 9
4.5. Paiement 10
4.6. Remboursements 10
5. Assurance 11
5.1. Responsabilité civile « circulation » 11
5.2. Responsabilité civile « Organisateur » 11
5.3. Responsabilité civile « Bénévoles » 12
5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national) 12
5.5. Dépannage 12
5.6. Clause dérogatoire 12
6. Publicité et identification 13
6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur 13

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
ADAC OPEL GSE RALLY CUP
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



6.2. Publicité facultative de l'organisateur 13
6.3. Identification 13

7. Pneus 13

8. Carburant 14
8.1. Types de carburant 14
8.2. Procédure de distribution 14

9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales 14
9.1. Procédure d'enregistrement 14
9.2. Restrictions spécifiques 14

10. Vérifications administratives 15
10.1. Documents à présenter : 15
10.2. Horaire 15
10.3. Licences 15

11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation) 15
11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire 15
11.2. Equipements de sécurité des pilotes 16
11.3. Niveau sonore 16
11.4. Exigences nationales particulières 16
11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS) 16

12. Autres procédures et règlement 17
12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ 17
12.2. Procédure d'arrivée 17
12.3. Pointage en avance autorise 17
12.4. Procédures spéciales et activités 17
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye 19

13. Identification des officiels 19

14. Prix 19
14.1. Coupes 19

15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel 20
15.1. Vérifications finales 20
15.2. Droits de réclamation 20
15.3. Droits d'appel 20

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
ADAC OPEL GSE RALLY CUP
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



Annexe 1 – Itinéraire 21

Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents 23

Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire 24

Annexe 4 – Parc d'assistance 25



1. INTRODUCTION

Nom de l'épreuve : Spa Rally Classic 2026

Date de l'épreuve : 28-29/11/2026

1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS VHRS 2026) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du Championnat de Belgique VHRS 2026 du RACB figure à l'adresse suivante : https://www.racb.com.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera foi.

1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Etape 1 : Asphalte 96,740 km

Etape 2 : Asphalte 78,820 km

1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre des sections	6
Nombre des épreuves spéciales	12
Longueur totale du rallye	613,070 km
Longueur totale des ES	175,560 km

2. ORGANISATION

2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

Championnat de Belgique VHRS 2026

2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : **VHRS7-M104** en date du : **13/11/2026**

2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur :	STADE 27 SA
Représentant de l'organisation :	Florian JUPSIN
Adresse :	Avenue du Stade, 27
Code Postal et ville	4910 Theux
Téléphone :	+32 (0)87 53 90 09



E-mail : info@sparally.com

Website : www.sparally.com

2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation : JUPSIN Florian
MARQUET Philippe
FABRY Félix
JUPSIN Carolane
NOELANDERS Yves

2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	Colin KOHL
Commissaire Sportif	Laurent NOEL
Commissaire Sportif	Kris LAMBRECHT
Stagiaire	René-Pierre FROISSARD

2.6. Délégués ASN

	Nom
Safety Rally Manager RACB	Alain PENASSE
Délégué Technique RACB	Lucas BOEVER
Responsable Chronométrage RACB	Filiep FORREST
Responsable Licence RACB	Cécile BAL
Rally Manager RACB	Anton DUPAN
Délégué Homologation RACB	Henri PETIT

2.7. Principaux Officiels

Fonction	Nom	Licence no.
Directeur de Course	Carolane JUPSIN	4160
Directeur de Course Adjoint	Mathilde RENARD	4217
Responsable Sécurité	Philippe MARQUET	4444
Responsable Sécurité Adjoint	Félix FABRY	4244
Responsable Sécurité Adjoint	Alain GEORGES	SROFF-001
Chef de File Technique	Kristof LEMMELIJN	2946
Secrétaire du Rallye	Fany ROYEN	SROFF-005
Médecin en Chef	Dr. Didier MOENS	4232
Chef Chronométreur	Gilles BAILLY	
Chargé Relations Concurrents	Yves NOELANDERS	SROFF-002



Responsable Presse	Pauline DEVLIEGER	
Responsable Environnement	Félix FABRY	

2.7.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	Marc LABASSE	4056
	Pierre WAGENER	4493
Voiture sécurité « 00 »	Jean-Michel DOLS	3473
	Françoise DEPREZ	4455
Resp. Epreuve Spéciale 1-5	Louis MODAVE	2762
Resp. Epreuve Spéciale 2-6	Christophe DEMARCHE	4319
Resp. Epreuve Spéciale 3-7	Alain DELAUNOIS	2666
Resp. Epreuve Spéciale 4-8	Robert BORLEZ	3293
Resp. Epreuve Spéciale 11-14	Robert BORLEZ	3293
Resp. Epreuve Spéciale 12-15	Christophe DEMARCHE	4319
Resp. Epreuve Spéciale 13-16	Alain DELAUNOIS	2666

2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom : Van der Valk Hotel Spa
Adresse : Place Royale
Code Postal & ville 4900 Spa
Téléphone : +32(0)87 53 90 09
E-mail : info@sparally.com

PC du rallye opérationnel **:**

- vendredi 27/11/2026 10h00 – 21h00
- samedi 28/11/2026 07h30 – 23h00
- dimanche 29/11/2026 06h30 – 18h00

Parc d'assistance opérationnel :
du 26/11/2026 - 18h00 au 29/11/2026 - 22h00

Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV):

http://www.sparally.com → « Concurrents VHRS » → « Tableau d'affichage Virtuel ».

SPORTITY app : SR26VHRS

3. PROGRAMME PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE ET EMPLACEMENTS

Activité	Emplacement	Date	Heure



Ouverture des engagements	subscribe.sparally.com	18/09/2026	12h00
Publication du Règlement Particulier Provisoire	TOAV	27/10/2026	17h00
Date de clôture des engagements à tarif réduit	subscribe.sparally.com	09/11/2026	12h00
Publication du Règlement Particulier	TOAV	16/11/2026	09h00
Date de clôture des engagements	subscribe.sparally.com	16/11/2026	12h00
Mise en ligne des videos on-board	TOAV	16/11/2026	12h00
Date de clôture des commandes de services supplémentaires et espace dans le parc d'assistance	www.sparally.com	19/11/2026	12h00
Publication de la liste des engagés numérotées	Van der Valk Spa TOAV	19/11/2026	20h00 22h00
Publication des horaires des vérifications techniques	TOAV	23/11/2026	20h00
Ouverture Parc d'assistance	Voir annexe 4	26/11/2026	18h00
Distribution des road book, carte du parcours et documents	Fleet Services – Av. Reine Astrid, 163 – 4900 Spa	27/11/2026	Voir 9.1
Vérifications administratives	Fleet Services – Av. Reine Astrid, 163 – 4900 Spa	27/11/2026	Voir 10.2
Début des reconnaissances	Itinéraire	27/11/2026	09h00
Ouverture PC Rally	Van der Valk Hotel Spa – Place Royale – 4900 Spa	27/11/2026	10h00
Fin des reconnaissances	Itinéraire	27/11/2026	18h00
Vérifications techniques (sur convocation)	Fleet Services - Av.Reine Astrid, 163 - 4900 Spa	27/11/2026	17h00 20h00
Ouverture du centre Media et accréditations médias	Salle des Mariages – Place de l'Hôtel de Ville – 4900 Spa	27/11/2026	17h00
Publication liste des voitures admises au départ	TOAV	27/11/2026	21h30
Publication de l'ordre des départs	TOAV	27/11/2026	22h00
Départ du Rallye	CH0	28/11/2026	10h45
Arrivée de l'Etape 1	CH8E	28/11/2026	20h46
Publication de la liste des départs de l'Etape 2	TOAV	28/11/2026	23h00
Départ de l'Etape 2	CH10F	29/11/2026	09h20
Arrivée du Rallye	CH16C	29/11/2026	18h04
Remise des coupes	Podium	29/11/2026	18h15
Restitution des systèmes de suivi	Podium	29/11/2026	18h15
Publication du classement provisoire	TOAV	29/11/2026	19h00
Publication du classement final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	TOAV	29/11/2026	19h30

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
ADAC OPEL GSE RALLY CUP
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



4. ENGAGEMENTS

4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 13 du RS VHRS.

4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 12 du RS VHRS.

Toute personne qui désire participer au « SPA RALLY CLASSIC 2026 » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur. Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 16/11/2026 à 12h00,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant,

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une pénalité allant de 200 € au « refus de départ ».

4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 150.

4.3.2 Classes

L'épreuve se déroule en 2 catégories : VHRS65 (vitesse de moyenne maximal de 65 km/h) et VHRS50 (vitesse de moyenne maximal de 50 km/h)

Les voitures seront réparties en quatre classes selon le cylindré corrigé des voitures :

- Classe A : jusqu'à 1300cc
- Classe B : de 1301cc jusqu'à 1600cc
- Classe C : de 1601cc jusqu'à 2000cc
- Classe D : A partir de 2001cc
- Classe E : voitures dont le modèle a été homologué ou construit entre le 01/01/1991 et le 31/12/2000 (hors championnat)

4.4. Droits d'engagements

4.4.1 Droits d'engagement (TVA 6% incluse)

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de :

CLASSE	Paiement avant 09/11/2026	Paiement après 09/11/2026
VHRS 50	950€	1250€
VHRS 65	950€	1250€

4.4.2 Composition du « forfait engagement »



Surface de service :	**EN ACCORD avec les Organisateurs**
Laissez Passer	Quantité
Plaque « SERVICE » Pass « TRANSIT »	1 (uniquement sur reservation – annexe 4) 1
Panneau de reconnaissance Road Book Carte du Parcours N° Portière et publicité obligatoire (set)	1 1 1 1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, …) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le site de l'organisation, avant le 19/11/2026 à 12h00.

4.5. Paiement

Informations détaillées relatives au paiement

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre de STADE 27 SA (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés).

- **Références du compte bancaire :**

  Titulaire : STADE 27 SA

  Banque : CBC – Rue de Verviers, 72 – 4651 Battice

  IBAN : BE30 7320 5965 1011

  SWIFT / BIC : CREGBEBB

- **Communication :** « 26 SR + Nom pilote & copilote »

Pour les paiements provenant de l'étranger :

- les codes IBAN et SWIFT/BIC doivent être mentionnés.
- les frais bancaires éventuels doivent être totalement pris en charge par le concurrent.

Pour toute information complémentaire relative au paiement et/ou à la facturation, le concurrent doit contacter :

Maxime Ramet Email : compta@dgsport.eu

4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu.

Remboursement en cas de « forfait » :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage sera envoyée par email à l'organisateur (info@sparally.com). Cette déclaration comprendra :

- la justification du forfait



- toutes les informations nécessaires pour le remboursement

Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Si le forfait est déclaré avant le 04/11/2026 à 20h00 :

le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le 04/11/2026 à 20h00 :

un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'équipage pourra choisir entre un report de son inscription à l'année suivante ou un remboursement après déduction d'un montant forfaitaire de 150€ (frais de dossier).

5. ASSURANCE

Contrat no 730.261.439 AXA Belgique. En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 11 du RS VHRS 2026, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

5.1. Responsabilité civile « circulation »

Limites de couverture :

- dommage corporel : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

5.2. Responsabilité civile « Organisateur »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

Limites de couverture:

- dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre



Protection Juridique : 15.000 € par sinistre

Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres de la Croix Rouge ou organisations similaires, les membres de la Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

5.3. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

Limites de couverture :

- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (indexé)

5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due**.** En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 40.3.9)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doi(ven)t rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 40.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 39 du RS VHRS 2024.

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

5.5. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée. Au-delà, les dépannages et rapatriements sont sous la responsabilité et à charge expresse et totale du participant. Tout dépannage extraordinaire et nécessitant des moyens autres que ceux prévus par l'organisation sont à la charge du participant.

5.6. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.



6. PUBLICITE ET IDENTIFICATION

Voir Articles 17 et 18 du règlement sportif VHRS 2026.

Voir Annexe 3 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye : Spa Rally Classic

Numéro de compétition *:* Van der Valk

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

- Cédric Combustibles sur la vitre arrière

6.3. Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 17 et 18 du règlement RS VHRS seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur gauche (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

7. PNEUS

Voir Art. 8 du RS VHRS.



8. CARBURANT

8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 46 du RS VHRS.

8.2. Procédure de distribution

Refueling Zone

Les équipages pourront se ravitailler dans toutes les stations-services reprises dans le road-book.

9. RECONNAISSANCE DES ÉPREUVES SPECIALES

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 24 et 25 du RS VHRS.

Horaire des reconnaissances :

Vendredi 27/11/2026 de 09h00 à 18h00

9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et devra être effectué par le biais d'un formulaire en ligne transmis à la clôture des engagements. L'envoi de ce formulaire est obligatoire pour pouvoir retirer les roadbooks aux heures et dates suivantes :

Lieu :	Fleet Services
Adresse :	Av. Reine Astrid, 163 - 4900 SPA
Date :	27/11/2026 de 07h00 à 12h00

9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire en ligne d'inscription aux reconnaissances sera transmis lors de la clôture des engagements. Il est impératif de compléter ce formulaire en ligne avant la remise des road books.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une pénalité en temps appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 23.2 du RS VHRS.

9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 1 passage sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués ci-dessus. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.



Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

10. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

10.1. Documents à présenter :

- **formulaire d'engagement vérifié et signé par les deux membres de l'équipage**
- licence du concurrent
- licence de compétition du pilote et du copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)

10.2. Horaire

Lieu :	Fleet Services
Adresse :	Av.Reine Astrid, 163 - 4900 Spa
Date :	27/11/2026 de 07h00 à 12h00
	27/11/2026 de 17h00 à 19h00

10.3. Licences

Le pilote et le copilote devront obligatoirement être tous deux titulaires d'une licence de compétition de type :

- Regularity (IT-LSC, National Regularity Permit 50-65,…)
- Rally (National Rally R, ITD-R,…)
- Circuit (National C Circuit, ITD-C,…)
- Toute licence équivalente délivrée par une ASN étrangère avec son autorisation de départ

Les licences One Event sont également délivrées pour les pilotes et copilotes belges et étrangers. Les licences One Event doivent être demandées au plus tard à la clôture des inscriptions sur www.racb.com

11. VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGES ET MARQUAGES (SUR CONVOCATION)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3).

11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure :	27/11/2026 de 17h00 à 20h00
Lieu :	Fleet Services - Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa

VEDIA · spa! The original · BIERE DES AMIS 0.0% ALC. · VAN DER VALK · SUBARU · IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG · ADAC OPEL GSE RALLY CUP · STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX · PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX · Segafredo ZANETTI · CYBERNET · KYMCO



Le programme sera affiché sur le TOAV du site web officiel du rallye.

Aux vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.

11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- Tous les documents de la voiture
- SOS / OK board (format DIN A3)

11.2. Equipements de sécurité des pilotes

Les casques destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de sécurité VHRS doit être vérifiée.

11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre régulé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.

11.4. Exigences nationales particulières

- les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile, sauf si elles en sont disposées en raison de leur caractère historique ;
- chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen

11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » TRIPY fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique contre le dépôt d'une garantie par carte de crédit remboursable lors de leur restitution, en bon état et dans le délai de temps prévu. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

11.5.2 Restitution

Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur au Podium.

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye (Place Royale) pendant les heures d'ouverture.

VEDIA · spa! The original · BIERE DES AMIS 0.0% ALC. · VAN DER VALK · SUBARU · IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
ADAC OPEL GSE RALLY CUP · STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX · PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX · Segafredo ZANETTI · CYBERNET · KYMCO



12. AUTRES PROCEDURES ET REGLEMENT

12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu, le 28/11/2026 à 10h45, au CH0 Service OUT situé à la Sortie du Parc d'Assistance

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS VHRS, Art. 29. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'1 minute.

Les heures de départ seront publiées sur le TOAV le 27/11/2026 à 22h00.

12.1.1 Zone de départ

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucune assistance n'est autorisée dans la zone de départ.

12.2. Procédure d'arrivée

Après la dernière RT à Spa tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat.

Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures pourront rejoindre leurs assistances mais devront rester disponibles en cas de demande de vérifications techniques des Commissaires Techniques.

Remise des Coupes :

Date et heure :	29/11/2026 de 18h00 à 18h30
Lieu :	Podium

12.3. Pointage en avance autorise

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au :

Néant

12.4. Procédures spéciales et activités

12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui ont franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

12.4.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV du site web officiel du rallye.

12.4.3 Sécurité des Équipages

Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 40 du RS VHRS.

12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils



connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

12.4.5 Autres points

Mises à température des pneus et freins

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements.

Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs.

Vitesses

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement.

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé :

- Parc de 7 Heures– 4900 Spa
- Place de l'Hôtel de Ville – 4900 Spa
- Rue du Fourneau – 4900 Spa
- Rue Hanster – 4900 Spa
- Place Royale – 4900 Spa
- Gare de Spa – 4900 Spa

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement sur www.sparally.com→ « Concurrents VHRS » → « Demande Service Parc », avant le 19/11/2026 à 12h00.

Les équipages qui n'auront pas réservé d'espace d'assistance au préalable se verront refuser l'accès au parc d'assistance. Aucun pass « service » ne leur sera remis.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

Car-wash



Afin d'éviter toute dégradation du Parc d'Assistance, le passage par le Car-wash est obligatoire. Le Car-Wash est renseigné dans le roadbook et l'arrêt est prévu dans le temps de liaison vers le Regroup. Toute infraction entraînera un rapport aux Commissaires Sportifs.

Caméras Embarquées

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

Zones media

Une « Zone Media » sera aménagée dans le Parc de Regroupement précédant le Parc d'Assistance. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

Parc Fermé

La mise en Parc Fermé de nuit et final n'est pas obligatoire pour les équipages VHRS. Le pointage de début d'Etape 2 doit toutefois être effectués au CH Parc Fermé situé à la Caserne Militaire de Spa – Avenue du 12e de Ligne Prince Leopold 1 – 4900 Spa.

12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera l'heure du Tripy.

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Fonction	Couleur & écriture
Chargé des Relations Concurrents (CRC):	Rouge
Vérifications Techniques	Noir
Chef de Poste	Bleu
Responsable d'E.S.	Rouge
Commissaire de Sécurité	Orange
Radio	Jaune
Docteur et Paramédicaux:	Blanc

14. PRIX

14.1. Coupes

- aux 1er, 2ème et 3ème du classement catégorie VHRS65 et VHRS50, pilote & copilote
- au 1er pilote & copilote de chaque classe
- au 1er pilote & 1er copilote féminin

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
ADAC OPEL GSE RALLY CUP
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



15. VERIFICATIONS FINALES / DROITS DE RECLAMATION / DROITS D'APPEL

15.1. Vérifications finales

Date et heure : 29/11/2026 de 18h30 à 19h30
Lieu : Fleet Services - Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **6.000 €**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

RAPPEL :

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2026, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Spa Rally Classic 2026 » s'engage à honorer et à être solidaire de ces points du règlement.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.



ANNEXE 1 – ITINERAIRE

Version V12 du 09-11-2026

TIMING DEFINITIF - FINAL ITINERARY

LEG 1 — **Saturday 28/11/2026**

	TC SS	LOCALISATION	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	First Car Due
	0	Service OUT					10:45
	1	Fays Show		11,820	11,820	*00:25*	11:10
	SS 1	***FAYS SHOW***	***9,250***			*00:05*	***11:15***
	2	Theux		10,560	19,810	*00:32*	*11:47*
	SS 2	***THEUX***	***9,350***			*00:03*	***11:50***
	2 A	Spa Waiting Zone		9,650	19,000	*00:31*	12:21
	2 B	Podium		0,110	0,110	*00:02*	12:23
	3	Trois-Ponts Show		37,200	37,200	*00:49*	*13:12*
	SS 3	***TROIS-PONTS SHOW***	***14,690***			*00:03*	***13:15***
	4	Stavelot-Coo		4,090	18,780	*00:38*	13:53
	SS 4	***STAVELOT-COO***	**15,080**			*00:03*	***13:56***
	4 A	Malchamps Regroup IN		12,700	27,780	*00:35*	14:31
	4 B	Malchamps Regroup OUT				*00:30*	15:01
	4 C	Spa Technical Média IN		8,900	8,900	*00:10*	15:11
	4 D	Spa Technical Média OUT		0,150	0,150	*00:10*	15:21
	4 E	Podium / Service A IN		0,150	0,150	*00:02*	15:23
		Service A	**48,370**	**95,330**	**143,700**	**45'**	
	4 F	Service A OUT		1,960	1,960	*00:45*	16:08
	5	Fays Show		11,820	11,820	*00:25*	16:33
	SS 5	***FAYS SHOW***	***9,250***			*00:05*	***16:38***
	6	Theux		10,560	19,810	*00:32*	*17:10*
	SS 6	***THEUX***	***9,350***			*00:03*	***17:13***
	6 A	Spa Regroup IN		9,650	19,000	*00:31*	17:44
	6 B	Spa Regroup OUT			0,150	*00:10*	17:54
	6 C	Podium		0,110	0,150	*00:02*	17:56
	7	Trois-Ponts Show		37,200	36,000	*00:54*	*18:50*
	SS 7	***TROIS-PONTS SHOW***	***14,690***			*00:03*	***18:53***
	8	Stavelot-Coo		4,090	18,780	*00:23*	19:16
	SS 8	***STAVELOT-COO***	**15,080**			*00:03*	***19:19***
	8 A	Malchamps Regroup IN		12,700	27,780	*00:35*	19:54
	8 B	Malchamps Regroup OUT				*00:30*	20:24
	8 C	Spa Technical Média IN		8,900	8,900	*00:10*	20:34
	8 D	Spa Technical Média OUT			0,150	*00:10*	20:44
	8 E	Podium		0,110	0,150	*00:02*	20:46

SECTION 1 | SECTION 2 | SECTION 3

LEG 1 TOTALS (Km)	96,740	192,430	288,350	

Actual start time will depend on the number of BRC cars

* Early arrival is permitted - Parc Fermé is not mandatory

Sunrise	08:10	Sunset	16:40

VEDIA · spa! The original · BIERE DES AMIS 0.0% ALC. · VAN DER VALK · SUBARU · IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG · ADAC OPEL GSE RALLY CUP · STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX · PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX · Segafredo ZANETTI · CYBERNET · KYMCO



Version V12 du 09-11-2026

TIMING DEFINTIF - FINAL ITINERARY

LEG 2 — **Sunday 29/11/2026**

TC SS	LOCALISATION	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	First Car Due	
10 F	Spa Caserne - Parc Fermé OUT					**09:20**	
10 G	Podium / Service B IN		1,730	1,730	*00:08*	09:28	
	Service B	**0,000**	**1,730**	**1,730**	**15'**		
10 H	Service B OUT		1,960	1,960	*00:15*	09:43	
11	Chevron		35,600	35,600	*00:45*	10:28	
SS 11	***CHEVRON***	***14,350***			*00:03*	***10:31***	
12	Wanne		23,220	37,570	*00:46*	11:17	
SS 12	***WANNE***	***12,690***			*00:03*	***11:20***	
12 A	Malchamps Regroup IN		18,690	31,380	*00:44*	12:04	
12 B	Malchamps Regroup OUT				*00:25*	12:29	
13	Spa		21,470	21,470	*00:34*	13:03	
SS 13	***SPA***	**12,370**			*00:03*	**13:06**	
13 A	Spa Technical Média IN		1,640	14,010	*00:18*	13:24	
13 B	Spa Technical Média OUT				*00:05*	13:29	
13 C	Podium / Service C IN		0,110	0,110	*00:02*	13:31	
	Service C	**39,410**	**84,000**	**110,720**	**25'**		
13 D	Service C OUT		1,960	1,960	*00:25*	13:56	
14	Chevron		35,600	35,600	*00:45*	14:41	
SS 14	***CHEVRON***	***14,350***			*00:03*	***14:44***	
15	Wanne		23,220	37,570	*01:01*	15:45	
SS 15	***WANNE***	***12,690***			*00:03*	***15:48***	
15 A	Malchamps Regroup IN		18,690	31,380	*00:44*	16:32	
15 B	Malchamps Regroup OUT			0,000	*00:20*	16:52	
16	Spa		21,470	100,290	*00:34*	17:26	
SS 16	***SPA***	**12,370**			*00:03*	**17:29**	
16 A	Spa Technical Média IN		1,640	1,640	*00:23*	17:52	
16 B	Spa Technical Média OUT				*00:10*	18:02	
16 C	Podium		0,180	0,180	*00:02*	18:04	
16 D	Parc fermé IN*		3,650	3,650	*00:10*	18:14	
LEG 2 TOTALS (Km)		78,820	192,140	324,720			

SECTION 4 | SECTION 5 | SECTION 6

Actual start time will depend on the number of BRC cars

*** Early arrival is permitted - Parc Fermé is not mandatory**

Sunrise	08:12	Sunset	16:39

TOTALS OF THE RALLY

	SS	Liaison	Total	% of SS
Leg 1 - 09 SS	96,740	192,430	288,350	34%
Leg 2 - 06 SS	78,820	192,140	324,720	24%
Totals - 15 SS	175,560	384,570	613,070	29%

VEDIA · spa! The original · BIERE DES AMIS 0.0% ALC. · VAN DER VALK · SUBARU · IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG · ADAC OPEL GSE RALLY CUP · STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX · PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX · Segafredo ZANETTI · CYBERNET · KYMCO



ANNEXE 2 – LES RESPONSABLES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Le Programme des C.R.C. sera affiché au Tableau Officiel d'Affichage (TOA).



Yves NOELANDERS

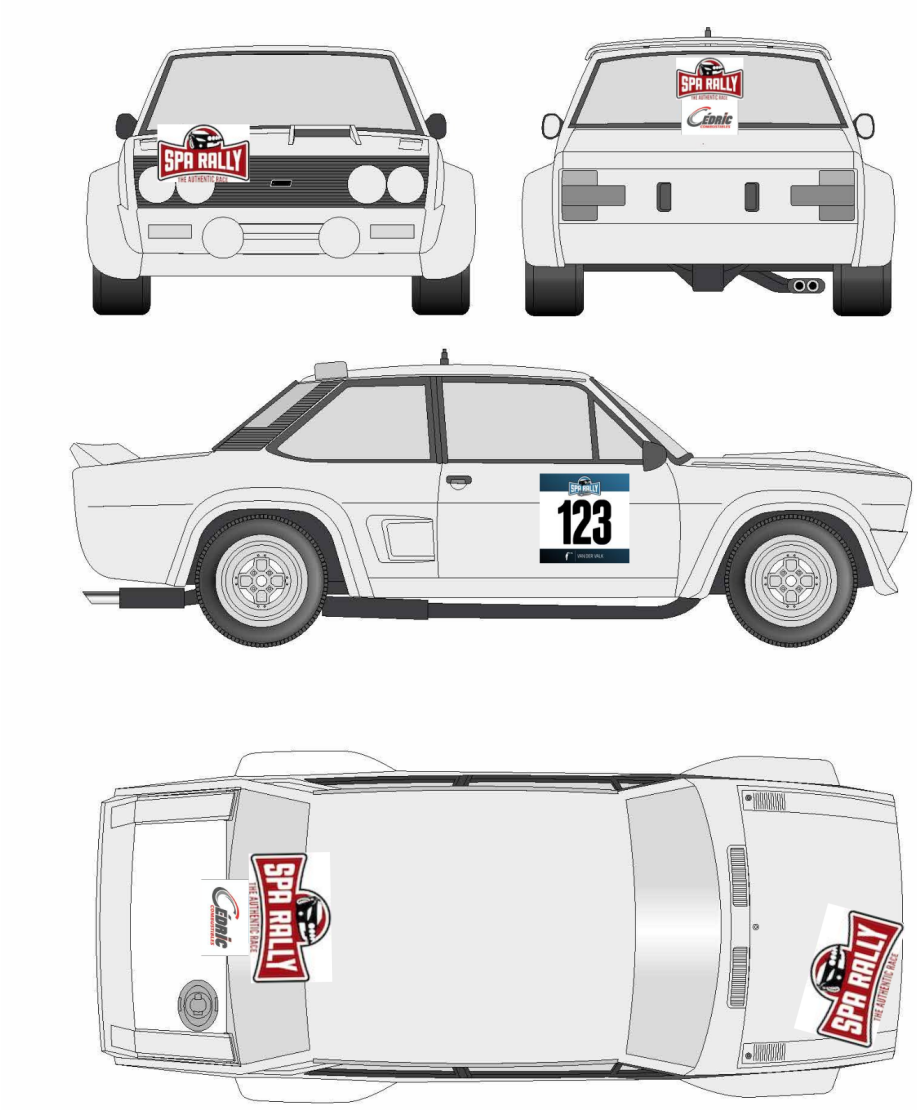
Licence nr SROFF-002

Tel : +32 (0) 475 40 45 94

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
ADAC OPEL GSE RALLY CUP
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO

ANNEXE 3 – AUTOCOLLANTS ET PUBLICITE SUPPLEMENTAIRE

Publicité obligatoire





ANNEXE 4 – PARC D'ASSISTANCE

Conditions générales

L'article 57 du Règlement Sportif du Belgian Rally Championship du RACB Sport est strictement d'application.

Localisations :

Parc d'assistance :

- Parc de 7 Heures– 4900 Spa
- Place de l'Hôtel de Ville – 4900 Spa
- Rue du Fourneau – 4900 Spa
- Rue Hanster – 4900 Spa
- Place Royale – 4900 Spa
- Gare de Spa – 4900 Spa

Parking « remorques » :

- Avenue Reine Astrid – 4900 Spa (entre le magasin Hubo et l'Ecole d'Hotellerie)

Horaires :

Accès au parc d'assistance pour installation : jeudi 26/11/2026 à partir de 18h00

Les camions devront obligatoirement accéder au parc d'assistance par Balmoral (N629) le jeudi entre 18h et 21h. En dehors de ces heures, l'accès au parc d'assistance avec un camion ne sera plus possible.

Sortie du parc d'assistance : dimanche 29/11/2026 avant 22h00

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents. Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance **le samedi après 22h**. Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les concurrents toujours en course.

Pass transit

Chaque équipage recevra un pass transit. Ce dernier permet d'accéder au parc d'assistance pour une durée de 30 minutes. Si un véhicule « transit » se trouve toujours dans le parc d'assistance passé le délai de 30 minutes, la direction de course pourra prendre des mesures et sanctions envers l'équipage concerné.

Réservation des emplacements d'assistance :

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées uniquement via le site www.sparally.com → « Concurrents VHRS » → « Demande Service Park », pour le 19/11/2026 à 12h00.



La réservation est **OBLIGATOIRE**. Un équipage qui n'aurait pas réservé son emplacement se verra refuser l'accès au parc de service pour son assistance. Aucun pass « service » ne sera remis aux équipages n'ayant pas réservé d'espace.

Dimensions :

Chaque concurrent bénéficiera d'un emplacement de 5 mètres de façade et 6 mètres de profondeur.

Si un « team » assure l'assistance de plusieurs voitures, il bénéficiera d'un espace supplémentaire de 3 mètres de façade par véhicule supplémentaire.

Localisation :

L'organisateur délimitera et numérotera les emplacements d'assistance.

L'organisateur communiquera à chaque concurrent la localisation de son « emplacement d'assistance », sur le TOAV / Sportity.

Toute installation ne respectant pas les dimensions et emplacement d'assistance assignés par l'organisation sera démontée et évacuée aux frais du concurrent.

Un véhicule non autorisé, qui serait stationné dans le parc d'assistance pendant les nuits du jeudi 26/11/2026 au dimanche 29/11/2026, en sera évacué aux frais du propriétaire.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets évacués pour le 29/11/2026 à 22h00, sur l'ensemble du parc d'assistance.

Propreté

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verre.

L'utilisation d'une bâche de sol est obligatoire dans le Parc de 7 Heures, sous les voitures de rallye mais aussi sous tout appareil susceptible de perdre des hydrocarbures (groupe électrogène,…).

Prévention « incendie & sécurité »

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies :

- il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues, chauffe-terrasse,…
- l'utilisation de bonbonnes de gaz est PROSCRITE ;
- chaque préparateur prévoira un extincteur de 6kg ;
- le stockage de carburant (hormis pour les groupes électrogènes) est strictement interdit. Il est par ailleurs strictement interdit de procéder à des opérations de ravitaillement dans le parc d'assistance ;
- tous les chapiteaux et/ou tonnelles devront obligatoirement être lestés. Un contrôle sera effectué par les pompiers le vendredi 27 novembre dans l'après-midi.

Diffusion musicale

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public.

Electricité

VEDIA · spa! The original · BIERE DES AMIS 0.0% ALC. · VAN DER VALK · SUBARU · IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG · ADAC OPEL GSE RALLY CUP · STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX · PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX · Segafredo ZANETTI · CYBERNET · KYMCO



L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique, ni de mise à la terre dans le parc d'assistance.

Pour toute demande particulière, contacter : service@sparally.com

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
ADAC OPEL GSE RALLY CUP
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO